



Mise à jour : Septembre 2009

L'ACCRE

Exonération des cotisations sociales obligatoires

pendant 12 mois sauf CSG, CRDS, CFP & Retraite Complémentaire

Limite revenu égal à 120% du SMIC (19 023 € pour 2009)

Public : demandeurs d'emploi indemnisés par les ASSEDIC ou susceptibles de l'être, demandeurs d'emploi non indemnisés ayant été inscrits pendant 6 mois durant les 18 derniers mois, bénéficiaires de revenus de solidarité, titulaires d'un contrat d'appui au projet de création d'entreprise, jeunes de moins de 26 ans, moins de 30 ans (sous conditions), bénéficiaires du CLCA, salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté

Dossier de demande à déposer complet auprès du CFE* lors de l'immatriculation (ou dans les 45 jours suivants)

Contact : CFE* - 05 65 20 35 11 - anne-claire.talut@lot.cci.fr

Possibilité de prolongation de la durée de l'exonération de 24 mois pour les micro-entrepreneurs

** Centre de Formalités des Entreprises*